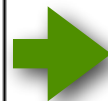


Certes, mon grand-oncle le divin Auguste et mon oncle Tibère prirent une initiative hardie lorsqu'ils voulurent que toute la fleur des colonies et des municipes, c'est-à-dire les personnalités honorables et riches, de n'importe quelle région de l'Empire, puissent être membre du Sénat(...). Quoi donc ? Un Italien, comme sénateur, est-il meilleur qu'un provincial ? [...] Je ne pense pas, à la vérité, qu'on doive rejeter les provinciaux s'ils peuvent faire honneur au Sénat.

Voyez cette très splendide et très puissante colonie des Viennois, en Gaule Narbonnaise, qui fournit depuis si longtemps des sénateurs. C'est d'elle qu'est originaire Vestinus, pour qui j'ai une affection toute particulière et que j'occupe à mes affaires personnelles [...].

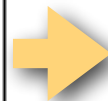
Que désirez-vous de plus, sinon que je vous montre du doigt que le sol même situé au-delà de la Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous n'avons dans notre ordre des hommes de Lyon dont nous n'avons pas à regretter la présence. Sénateurs, j'ai franchi les bornes des provinces qui vous sont habituelles et familières, mais il me faut maintenant plaider ouvertement la cause de la Gaule chevelue. Si quelqu'un considère que ces Gaulois ont mis à l'épreuve le divin César par une guerre de dix années, que le même homme mette en regard les cent années d'une fidélité et d'une obéissance sans faille en de nombreuses circonstances critiques pour nous. Mon plus illustre père Drusus en a d'ailleurs fait plus que l'épreuve lorsqu'il soumettait la Germanie : ces Gaulois lui garantirent alors, sur ses arrières, une paix profonde et assurée par leur propre tranquillité.



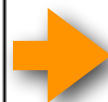
**Claude continue la politique initiée par ses prédécesseurs Auguste et Tibère**



**Les provinciaux peuvent avoir des qualités politiques utiles à l'Empire**



**Il y a déjà au Sénat, des sénateurs originaires de la Gaule Narbonnaise**




**L'empereur Claude est lui-même originaire de Gaule (Lyon)**



**Les provinces gauloises sont fidèles depuis un siècle et ont même soutenu Rome dans la guerre contre les Germains**

Ces arguments ne touchèrent pas le prince : il voulut les réfuter d'abord et, ayant convoqué le Sénat, il débuta en ces termes : « [...] *Regrettons-nous que des habitants de la Gaule narbonnaise soient passés chez nous ? Quelle autre cause y a-t-il eu à la ruine des Athéniens, malgré leur valeur guerrière, que leur entêtement à considérer les vaincus comme étrangers ?* [...] *Si l'on passe en revue toutes les guerres, il n'en est aucune qui n'ait été aussi courte que celle des Gaules ; depuis qu'elle a pris fin, la paix est constante et fidèle. Déjà les mœurs, les arts, les alliances les confondent avec nous : qu'ils nous apportent aussi leur or et leurs richesses, plutôt que d'être seuls à les posséder* [...] » Le discours du prince fut suivi d'un décret du Sénat et les peuples gaulois obtinrent le droit de siéger au Sénat de Rome.

Tacite, *Annales*, XI, 23-25, II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.



Claude rappelle que la défaite d'Athènes s'explique par le fait que la citoyenneté y est restée fermée aux étrangers



Les Gaulois sont romanisés donc ne présentent plus de danger



L'intégration des Gaulois présente un intérêt économique pour l'Empire

